

Communauté d'agglomération du
Pays de Fontainebleau

Fontainebleau, le 28 janvier 2017

Le Président de la communauté
d'agglomération
Du Pays de Fontainebleau

à

Mesdames et Messieurs les
conseillers communautaires,

Service : Administration Générale

Nos réf. : PG/HF/VPL/SG

Objet : Convocation au conseil communautaire du 3 février 2017

Madame, Monsieur, Cher (e) Collègue,

Je vous convie à participer, en qualité de conseiller communautaire, à la réunion du conseil de la communauté d'agglomération qui se tiendra, conformément aux articles L. 5211-6 et L. 5211-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) le :

Vendredi 3 février 2017 à 19h30

**Salle des Fêtes Villa Capella
31 Rue de la Gare
77760 LA CHAPELLE LA REINE
(Plan joint)**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-8 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, la présente convocation fait mention spéciale de l'élection des vice-présidents, à laquelle il doit être procédé.

A ce titre, je vous prie de trouver ci-joint l'ordre du jour et le dossier de conseil.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



Pascal GOUHOURY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Gouhoury'.

Maire de Samoreau
Président de la communauté d'agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
03 FEVRIER 2017
ORDRE DU JOUR

I/ Décisions

II/ Délibérations

- 1- Fixation du nombre de postes de vice-présidents
- 2- Élection des vice-présidents
- 3- Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la communauté d'agglomération
- 4- Détermination du montant des indemnités des élus communautaires
- 5- Election de la commission d'appel d'offres - conditions de dépôt des listes
- 6- Election de la commission de délégation des services publics – conditions de dépôt des listes

III/ Questions diverses